

***Bulletin
d'informations municipales***

N° 1

28 mai 2020

Mairie - Infos

SECRETARIAT DE MAIRIE : 03 81 60 20 77 - Mail :
commune.audeux@orange.fr

Ouverture au public

Mardi et vendredi	14 h 00 - 18 h 00
-------------------	-------------------

Vous pouvez en cas de nécessité contacter directement
Mme le Maire Françoise Galliou au 06 03 36 77 38
Mme Laurence Gauthier 1^{er} adjoint au 06 81 40 08 86
Mme Estelle Grundisch 2^e adjoint

Conseil municipal du 28 mai 2020

Tous les conseillers étaient présents, la séance s'est déroulée à huis clos, à la MPT en respectant les distances de sécurité et les gestes barrière
Mme Rhila Boussour est désignée secrétaire de séance.
Après installation des conseillers par Mme Françoise Galliou ancien maire, Mme Christine Pernodat doyenne de l'assemblée a fait procéder à l'élection du maire.

Election du Maire

Mme Françoise Galliou maire sortant est l'unique candidate, elle brigue un 4^o mandat après 2 mandats d'adjointe et un mandat de maire.
Elle rappelle les engagements qu'elle a pris lors de la campagne électorale et notamment celui d'instruire et initier les conseillers au fonctionnement de la commune.
Le vote à bulletin secret se décompte comme suit : 10 bulletins en faveur de Françoise Galliou et 1 bulletin blanc
Françoise GALLIOU est élue maire.

Détermination du nombre d'adjoints

Le maire explique le rôle des adjoints. Une commune de moins de 500 habitants doit élire 1 adjoint minimum et 3 maximum.
Le 1^{er} adjoint est d'office le suppléant du maire à Grand Besançon Métropole et dans d'autres instances dépendant de GBM : SCOT, AUDAB et commissions diverses dans ces instances. Le maire adjoint assiste aux cérémonies et y représente la commune.
Le 1^{er} maire adjoint remplace le maire en cas d'absence.

Le maire identifie également d'autres délégations importantes au sein de la commune d'Audeux. L'urbanisme, les réseaux mais surtout le Sivom qui selon elle doit être assumé par un adjoint. Le Sivom et tout ce qui a trait aux affaires scolaires est au centre des préoccupations communales comme chacun a pu s'en rendre compte ces dernières années. L'école est aussi le point de convergence de relations privilégiées avec les communes de Noironte et Chaucenne et le lien avec les parents d'élèves et les enseignants. La situation actuelle liée au Covid 19 confère à la délégation du Sivom une

importance accrue car les deux conseillères qui avaient été pressenties pour cette délégation ont assumé leur tâche avant même d'être officiellement élues lors de la mise en place des mesures sanitaires à l'école.

Le nombre d'adjoints a une incidence financière sur le montant des indemnités des maires et adjoints puisque les indemnités doivent s'inscrire dans une enveloppe déterminée par l'Etat. L'enveloppe est constante quel que soit le nombre d'adjoints. Le montant de ces indemnités sera voté à la prochaine réunion du conseil municipal.

Après en avoir débattu, le conseil municipal fixe à 2 le nombre d'adjoints.

Election des adjoints

1er adjoint

2 candidates se présentent au poste de 1^{er} adjoint .

Le vote à bulletin secret se décompte comme suit :

6 bulletins en faveur de Laurence Gauthier, 3 bulletins en faveur de Christine Pernodat et 2 bulletins blancs.

Laurence GAUTHIER est élue 1^{ère} adjointe

2e adjoint

Estelle Grundisch se présente comme 2^e adjointe

La situation d'urgence sanitaire a fait qu'elle a déjà commencé à s'investir au sein du Sivom. Rencontres avec les maires et les enseignants pour la rentrée COVID19 dans nos écoles, mise au point du protocole de ménage dans les écoles, commande de produits désinfectants etc.

Le vote à bulletin secret se décompte comme suit :

10 bulletins au nom d'Estelle Grundisch et 1 bulletin blanc

Estelle GRUNDISCH est élue 2^e adjointe

Délégation spéciale

Le maire propose une délégation spéciale de proximité pour la remplacer au plus près des habitants de la commune et particulièrement des anciens le cas échéant.

Le maire propose cette délégation à Mme Christine Pernodat en raison de son ancienneté dans le village et de sa bonne connaissance de la population. Les actions qu'elle a déjà menées auprès des seniors la désigne naturellement pour cette tâche.

Mme Christine PERNODAT accepte cette délégation spéciale.

Désignation des représentants SIVOM

Le sivom est déjà en plein travail dans les écoles et doit se réunir

prochainement pour voter le budget et prendre certaines décisions. Il importe donc de nommer dès ce soir les deux titulaires et leurs suppléants. Estelle Grundisch et Céline Gavignet se proposent comme titulaires, Frédéric Lombard et Noëlle Sarrazin seront leurs suppléants.